

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2021

L'An deux mille vingt et un, le vingt-neuf juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SOREZE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Sorèze, sous la présidence de Mme Marie-Lise HOUSSEAU, Maire de la commune de SOREZE.

Présents : Mmes Marie-Lise HOUSSEAU, Laurence TOUREZ, Isabelle ESCANDE, Lisette GRANDAZZI, Catherine MOULHERAT, MM. Alain SCHMIDT, Christian AUSSENAC, Guillaume ALBERT, Marteen DOUZE, Abdel Hakim EL AYADI, Christophe LOUVET, Baptiste SEGONNE, André SOULARD, Hervé VERDOUX.

Ayant donné procuration : Caroline MARCHAND à M.L HOUSSEAU, Angéline CABESTANY à C. AUSSENAC, Gwanaëlle CASTEL à A. SOULARD, Maryvonne COMBRET à L. GRANDAZZI, Marc DURAND à M. DOUZE, Annick SCOTTO à A. SCHMIDT.

Absents : Nathalie BONED, Thierry POUVREAU, Michel VERGNES.

André SOULARD a été élu secrétaire.

➤ Le compte-rendu de la séance du 17 mai 2021 est adopté à l'unanimité.

D 2021-052 Attribution de marchés boulodrome salle convivialité

VU la consultation lancée le 7 mai 2021 dans le cadre d'un marché à procédure adaptée

VU le rapport d'analyse des offres

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 20 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

⇒ **DÉCIDE** pour la construction d'un boulodrome couvert et d'une salle de convivialité attenante :

- De retenir les entreprises suivantes qui ont obtenu le meilleur classement :
- LOT N°1 VRD : Entreprise **BARDOU** de Cambounet sur le Sor pour 94 451 € -
- LOT N°2 GROS-ŒUVRE : Entreprise **SOBAC** de Viviers les Montagnes, 62 649 € -
- LOT N°3 CHARPENTE COUVERTURE BARDAGE : Entreprise **SÉGUIER** de Verdalle : 131 525,64 € (option comprise pour 2650 €) -
- LOT N°5 Plâtrerie Isolation : Entreprise **MONTAGNÉ PLAQUISTE** de Revel : 17 120,07 € (option comprise) -
- LOT N°6 Peintures : Entreprise **XIVECAS** de Sorèze : 3028,64 € -
- LOT N°7 Electricité : Entreprise **JAE** de Revel : 22 980,28 € -
- LOT N°8 Plomberie – Sanitaires : Entreprise **CARCELLES** de Castres pour 19 435,71 € –
- LOT N°9 Photovoltaïque : entreprise **COURANT NATUREL** de Soual pour 30 000 €.
- De déclarer le lot N°4 (menuiseries extérieures) infructueux pour lequel aucune offre n'a été reçue.

⇒ **AUTORISE** Madame la Maire à signer les marchés correspondants et à consulter directement des entreprises de menuiseries extérieures pour le lot N°4 infructueux.

D2021-053 Restauration des façades de l'église - Attribution du marché -

VU la délibération du 26 août 2020 décidant de retenir la SARL GRANIER BÂTIMENT pour une tranche optionnelle de travaux portant sur la réfection d'une partie des façades pour un montant de 67 140,68 € H.T.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a souhaité profiter de l'installation des échafaudages pour traiter l'ensemble des façades pour un montant global de 102 950 € H.T. suivant devis accepté de l'entreprise GRANIER BÂTIMENT.

VU la demande de l'Architecte des Bâtiments de France qui préconise que les enduits soient réalisés en finition taloché « brossé » ce qui induit un coût supplémentaire de 15 709,60 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 20 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

⇒ **DÉCIDE** d'approuver les travaux supplémentaires qui portent en conséquence le montant du marché pour la réfection des façades de l'église à 118 659,60 € H.T.

⇒ **AUTORISE** Madame la Maire à signer le devis global établi par la SARL GRANIER BÂTIMENT pour ce montant.

D2021-054 Avenant N°1 à la convention VEOLIA entretien ouvrages d'assainissement

VU la convention de prestation de services pour l'exploitation des ouvrages du service des eaux d'assainissement collectif signé avec la Société VÉOLIA EAU-COMPAGNIE GÉNÉRALE des EAUX pour l'année 2021 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'intégrer à cette convention le nouveau réseau collectif qui vient d'être mis en service pour desservir les secteurs de la Teulière, route de Durfort, Champ Paillassat, Chemin de la Gare ainsi que le poste de relevage ;

VU la proposition d'avenant de la Société VÉOLIA ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

⇒ **APPROUVE** l'avenant N°1 à la convention de prestation de service susvisée portant le forfait de rémunération de 17 894 € à 19 645 € H.T. / an.

⇒ **AUTORISE** Madame la Maire à signer cet avenant.

D2021-055 Acquisition Route Départementale N° 46 d'une parcelle auprès de Mmes Hélène & Bénédicte RECH de LAVAL

VU l'accord de Mmes Hélène & Bénédicte RECH de LAVAL domiciliées respectivement 22, chemin des Côteaux 31780 CASTELGINEST et 6, Les Cornouilles 31 650 AUZIELLE, de céder à la commune, **une bande de 3 mètres de largeur représentant 500 m² environ** à prélever sur les parcelles cadastrées section B 756, 760, 761 dont elles sont propriétaires ;

CONSIDÉRANT que ces acquisitions sont destinées à l'aménagement du tronçon de voie verte reliant Sorèze à Pont-Crouzet ;

VU le projet de division confié au Cabinet de géomètres VALORIS de REVEL ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

⇒ **APPROUVE** l'acquisition d'une bande de 3 mètres de largeur représentant 500 m² environ à prendre sur les parcelles initialement cadastrée section B 756, 760, 761 au prix de 1 € / m².

⇒ **DÉCIDE** que l'emprise définitive sera déterminée par le Cabinet de Géomètre VALORIS.

-que les frais de mutation seront à la charge de la commune.

-que l'acte notarié sera reçu par Maître Thierry ZUCCON, notaire à Puylaurens.

⇒ **AUTORISE** Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

D2021-D056 Acquisition Route Départementale N° 46 d'une parcelle auprès des consorts TOURNIER)

VU l'accord de :

-Mme Irène TOURNIER née DEVILLE domiciliée 401, route de Durfort, 81540 SORÈZE,

-Mme Eliane TOUNIER ép RAUCOULES, domiciliée Route de Puylaurens, 81700 LEMPAUT,

-M. Francis TOURNIER, domicilié 401, route de Durfort, 81540 SORÈZE,

-Mme Annie TOURNIER ép ROMERO, domiciliée 2, rue des Cévennes, 31170 TOURNEFEUILLE,

-M. Alain TOURNIER, domicilié 90, chemin de Carpinel, 81540 SORÈZE,

-M. Philippe TOURNIER, domicilié 27, route de Toulouse, 31540 SAINT-FÉLIX-LAURAGAIS, de céder à la commune, **une bande de 3 mètres de largeur représentant 240 m² environ** à prélever sur la parcelle cadastrée section B 762 leur appartenant ;

CONSIDÉRANT que cette acquisition est destinée à l'aménagement du tronçon de voie verte reliant Sorèze à Pont-Crouzet ;

VU le projet de division confié au Cabinet de géomètres VALORIS de REVEL ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

***APPROUVE** l'acquisition auprès des consorts TOURNIER d'une bande de 3 mètres de largeur représentant 240 m² environ à prendre sur la parcelle B 762 au prix de 1 € / m².

***DÉCIDE** que l'emprise définitive sera déterminée par le Cabinet de Géomètre VALORIS.

-que les frais de mutation seront à la charge de la commune.

-que l'acte notarié sera reçu par Maître Thierry ZUCCON, notaire à Puylaurens.

***AUTORISE** Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

D2021-D057 Acquisition d'une parcelle à Champ Paillassat auprès des consorts VERGNE

VU l'accord de :

-Mme Marie NOVAU née VERGNE domiciliée 25, rue René Nelli, 81100 CASTRES,
-M. Jean VERGNE, domicilié 3, Avenue Maurice Ravel 31180 CASTEL MAUROU,
de rétrocéder à la commune une parcelle de 2m² à prélever sur la parcelle B 2367 leur appartenant ;

CONSIDÉRANT que cette acquisition consiste à régulariser administrativement l'implantation du transformateur électrique qui empiète de 2 m² sur la parcelle des consorts VERGNE ;

VU le projet de division confié au Cabinet de géomètres VALORIS de REVEL ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

***APPROUVE** l'acquisition auprès des consorts VERGNE, à l'euro symbolique, d'une parcelle de 2 m² à prélever sur la parcelle B 2367.

***DÉCIDE** que :

-que les frais de mutation seront à la charge de la commune.

-que l'acte notarié sera reçu par Maître Thierry ZUCCON, notaire à Puylaurens.

***AUTORISE** Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

→ Les héritiers de M. Bernard RAYNAUD, récemment décédé, ont mis en vente un ensemble immobilier situé au fond des allées de la Libération comportant une maison d'habitation d'une superficie au sol de 242 m², d'un hangar attenant de 272 m² et d'un terrain de 1981 m². Le prix de vente se situerait aux alentours de 150 000 €.

Compte-tenu de sa situation stratégique pour la commune (entre un immeuble appartenant au CCAS et le Foyer de Vie l'Orival construit sur un terrain communal), il est envisagé d'acquérir cet ensemble immobilier par l'intermédiaire de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie avec lequel la commune a signé une convention dans le cadre du dispositif « Bourg Centre ».

La maîtrise foncière de cet immeuble permettrait à la commune d'envisager la réalisation d'une résidence autonomie ou d'un habitat partagé pour permettre d'accueillir principalement des personnes âgées et/ou 2 à 3 familles monoparentales par exemple. Un appel à projet pour des résidences autonomie est actuellement lancé par le Département et doit être déposé avant le 30 juin. Un dossier a été constitué et sera adressé dans les délais afin de saisir l'opportunité de bénéficier d'aides financières s'il était retenu.

L'aménagement d'un espace « Jardins Partagés » pourrait également être envisagé le long de l'Orival.

Je vous propose en conséquence de m'autoriser à contractualiser cette acquisition avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie, étant précisé que quelle que soit la destination future de ce bien, l'intérêt collectif est avéré.

→ Pour la réalisation d'une résidence autonomie, une étude de faisabilité est nécessaire pour l'acquisition, par l'intermédiaire de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie, des immeubles des consorts RAYNAUD. Cette étude peut être financée à hauteur de 50% par l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie. Je vous propose en conséquence de m'autoriser à solliciter ce financement pour un montant d'étude plafonné à 15 000 € HT (pour rappel 20 000€ d'études sont inscrits au BP).

Un cahier des charges a été établi et sera adressé à 3 ou 4 architectes. Le choix de l'architecte sera décidé par le Conseil lors d'une prochaine réunion.

→ Madame la Maire a donné lecture du communiqué de presse portant sur l'installation du groupe SCOPELEC à l'Abbaye-école dans les locaux précédemment occupés par le Groupe Pierre Fabre.

→ À la suite de l'épisode de grêle qui a fortement endommagé les cultures, un recensement est en cours d'élaboration auprès de tous les agriculteurs de la commune pour solliciter une aide auprès des pouvoirs publics par l'intermédiaire de la Chambre d'Agriculture. Pour la commune, les principaux dégâts concernent l'éclairage public de la traversée de Sorèze, des lampadaires au camping et dans un lotissement ainsi qu'une fenêtre du groupe scolaire et 3 vitres des fenêtres de toit de la mairie. Une déclaration a été faite auprès de la Compagnie d'Assurances et un expert a été mandaté pour effectuer un constat le 7 juillet prochain.

→ Christian AUSSENAC indique qu'une étude est en cours sur le groupe scolaire et les bâtiments du Centre Sportif, route de Garrevaques et de la salle des Fêtes, route de Dourgne pour une éventuelle installation de panneaux photovoltaïques. Une étude portant sur l'isolation du groupe scolaire est également engagée et devrait permettre de vérifier si la climatisation de certains espaces du groupe scolaire pouvait être réalisée. Dans l'attente, des climatiseurs mobiles ont été installés dans le dortoir des maternelles et la salle de psychomotricité.

→ À l'issue de la séance, le tirage au sort pour les jurés d'Assises du Tribunal Judiciaire pour 2022 a été réalisé en public à partir du logiciel des élections.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures.

Madame la Maire



Marie-Lise HOUSSEAU